Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1248

Artikel: Le choc des cultures

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025327

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'affaire Bossard Consulant dévoile une fois de plus les dysfonctionnements du gouvernement vaudois. Les couacs du consultant parisien, aujourd'hui montré du doigt, mettent à jour un choc des mentalités. Tout ce gâchis hypothèque gravement le redressement des finances et risque de faire éclater le gouvernement. Trois commentaires.

LE DÉCLIC

On en sait aujourd'hui plus sur le «coup» du député socialiste Roland Troillet. qui a révélé les faux frais de BC au Grand Conseil. Ils étaient deux commissaires de gestion à avoir repéré «les irrégularités», le 8 février. Le fonctionnaire directeur du projet ayant été avisé, une prochaine visite était agendée au 22 février. Entretemps, les corrections n'ayant pas été faites, «nous nous sommes énervés», explique à 24 H. le radical Frédéric Grognuz, qui en a d'abord informé la Commission de gestion, se faisant prendre de vitesse par le député

Le choc des cultures

(vb) Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne (1.3.96), proche de l'Entente bourgeoise, réclame avec une ironie cinglante dont on a peu l'habitude ici, la tête du ministre des finances, l'UDC Veillon. Après les graves manquements qui ont conduit à l'affaire Buffat, l'absence de contrôle dans le développement de l'informatisation de l'Etat, les maladresses se succédant dans le déroulement d'Orchidée II, les couacs de l'information (la Serre aux Orchidées, l'information sélective, voir DP 1218), la barque du gouvernement prend l'eau.

«L'Etat n'est pas en cause», ont affirmé, adeptes de la méthode Coué, les quatre délégués du Conseil d'Etat, en conférence de presse le 29 février, se défendant d'une quelconque responsabilité dans l'affaire des notes de frais de Bossard Consultant (BC).Et le contrôle incombant à l'Etat? Il n'a pas été effectué, comme c'était pourtant prévu dans le contrat, sans que personne ne s'en étonne. Des milliers de notes de frais pour douze mois sont en effet arrivées toutes ensemble fin janvier 96, sur l'initiative du haut fonctionnaire en charge d'Orchidée II. Notons que les avances, elles, ont été payées mensuellement.

Un contrat généreux

Le train de vie dispendieux des consultants semble n'avoir jamais étonné personne au Château. L'énorme montant des frais (en particulier notes de taxis pour des dizaines de milliers de francs, de restaurants, élevées) était avalisé comme par avance, puisque d'emblée le contrat l'autorisait. Ce contrat entre BC et l'Etat de Vaud, qui aurait coûté une dizaine de milliers de francs en honoraires (cf 24 H. 1.3.) incite lui-même au gonflement des frais, puisqu'un plafond de 18% était prévu, parallèlement au choix de ne régler que sur justificatifs! Si c'est la pratique dans ce type de contrat, ne pouvait-on la contester? Aujourd'hui on ne peut qu'ironiser en constatant que sur un maximum autorisé de 960 000 francs, BC fournit pour 958 117 francs de justificatifs. Molière, qui excellait à se moquer des nouvelles castes, n'aurait pas raté les consultants.

Une affaire mal emmanchée dès le départ, ont dit les observateurs à propos d'Orchidée II. Payer un médiateur permettant de déléguer la responsabilité politique de tailler dans les budgets constituait une gageure en soi; le faire sans lui donner mission de tâches constructives était risqué. Le choisir parisien sans avoir réfléchi à la relation ambiguë liant les

Romands à leurs voisins, qui les considèrent souvent comme de lointains cousins de souspréfecture, n'était pas sans danger.

Certes, la découverte de quelques frais purement privés, dans la masse du tout, relève de l'anecdotique. Mais cette goutte qui fait déborder le vase, sapant définitivement la crédibilité du consultant, et entraînant avec elle celle du gouvernement, révèle aussi un choc de cultures, largement prévisible. D'un côté, le culte de l'esbroufe, de l'autre l'esprit besogneux et la méfiance face à l'ostentation. BC est désormais nu (mais sa nudité coûte cher). Comment croire au sérieux d'une démarche, quand la désinvolture administrative est ainsi dévoilée? Il ne faut pas s'étonner qu'à cette occasion, l'éthique revienne en force, portée par la presse et par le simple citoyen. On n'a pas supporté le double langage: faites ce que je dis ... de la part d'experts engagés pour faire économiser à l'Etat, à l'issue du processus 339 millions et 2000 postes de travail, dans une période où le moindre contribuable, le moindre fonctionnaire a été appelé à se serrer la ceinture. Même si comme l'a dit, marri, Jacques Martin, ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, «en France, ce sont des choses tout à fait logiques et on en discute, sans que ça prenne une ampleur de ce genre».

Du bon usage des notes de frais

(jg) En Suisse, le petit monde des consultants a des habitudes, sinon frugales, du moins assez austères en matière de notes de frais. Pour des travaux impliquant des déplacements fréquents, il est usuel d'estimer les frais entre 5 et 10% du montant total des honoraires. Lorsqu'il s'agit de travailler à l'étranger ou de faire venir des consultants d'un autre pays, une proportion de 12% peut être envisagée.

Il s'agit là d'un chiffre qui sous-entend une intervention de longue durée sans allers-et-retours quotidiens. Les différences de comportement entraînent parfois des écarts de coût très sensibles. L'Helvète ou le Batave voyagera en tramway, mais l'Allemand louera une grosse voiture et le Français un petit véhicule...L'Anglais voudra le meilleur hôtel, ça fait partie du standing!

Il est ainsi très difficile de faire comprendre à des consultants français que l'on peut aller à peu près partout en Suisse avec le train et qu'il n'est pas nécessaire de prendre systématiquement un taxi! La fixation de la règle du jeu est essentielle lorsque l'on a à